



CODE DE CONDUITE
CODE OF CONDUCT

WERIT





AVANT-PROPOS

Le succès et la réputation ne dépendent pas uniquement de la qualité de nos produits et du service que nous offrons à nos clients, mais également de la manière dont nous dirigeons nos affaires ainsi que de notre engagement envers la responsabilité sociale, qui constituent les fondements de notre politique d'entreprise. La conformité est donc un facteur essentiel pour assurer le succès à long terme de notre entreprise.

Chez WERIT, nous nous engageons à diriger nos affaires de manière équitable et transparente, y compris sous l'angle éthique.

Nous basons nos activités sur le respect des lois et règlements dans tous les pays où nous opérons.

Ce code de conduite est contraignant pour tous les col-

laborateurs et collaboratrices de WERIT. Il définit nos principes communs pour un comportement conforme à la loi.

L'adhésion à ces principes unit tous nos employés, indépendamment des frontières nationales et des cultures. Tous les collaborateurs et collaboratrices de WERIT sont tenus de respecter ce code dans leur travail, de le mettre activement en œuvre et de le faire vivre.

Par ailleurs, nous intégrerons progressivement toutes les parties intéressées.

Les règles de conduite énoncées dans ce code définissent des procédures et des limites destinées à aider les employés à adopter un comportement approprié.

LA DIRECTION

Dr. H. Schneider

E. Schneider

J. Schneider

K. Dorn

NOTE:

Dans le présent document, le masculin générique est utilisé afin d'améliorer la lisibilité. Cela sert uniquement à simplifier le langage et s'applique de manière égale à tous les genres. Lorsque des termes masculins sont employés, ils désignent toujours tous les genres.



ÉTHIQUE

RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Tous les collaborateurs doivent respecter et se conformer aux lois en vigueur ainsi qu'aux prescriptions des autorités compétentes. Il en va de même pour les directives internes et les politiques de WERIT.

Lors d'activités à l'étranger, en plus du respect des lois et règlements locaux applicables, les normes sociales et juridiques essentielles du pays concerné doivent également être prises en compte.

RESPECT ET ÉQUITÉ

Nous traitons tous nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux avec respect et équité.

Nos activités sont menées exclusivement selon le principe du mérite et sur la base d'une concurrence libre et non faussée.

Nous respectons l'obligation légale de prendre les décisions commerciales dans le meilleur intérêt de l'entreprise, de manière indépendante et sans accords ou ententes avec des concurrents.

CORRUPTION ET POT-DE-VIN

WERIT ne tolère aucune forme de corruption ou de pot-de-vin.

Au sein du groupe WERIT, les décisions commerciales

sont prises exclusivement dans l'intérêt de l'entreprise. Les conflits d'intérêts liés à des intérêts privés ou à d'autres activités économiques ou autres, y compris celles des proches ou des personnes ou organisations apparentées, sont évités dès le départ.

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

WERIT respecte ses obligations légales en matière de prévention du blanchiment d'argent et ne participe à aucune activité de blanchiment.

Chaque collaborateur est invité à signaler à sa hiérarchie toute transaction financière inhabituelle, notamment impliquant des liquidités, qui pourrait laisser présumer un blanchiment d'argent, afin qu'elle soit vérifiée par le service financier compétent.

CADEAUX ET AVANTAGES

Les collaborateurs ne doivent ni solliciter ni accepter de la part de clients, fournisseurs ou autres tiers des services, cadeaux ou avantages susceptibles d'influencer leur comportement dans le cadre de leur activité chez WERIT.

Aucun collaborateur ne doit offrir, promettre ou accorder de services, cadeaux ou avantages à des clients, fournisseurs, représentants officiels ou autres tiers, afin d'obtenir un avantage indu pour WERIT.

DROITS DU TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

DROITS DE L'HOMME

WERIT s'engage à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme. Nous adhérons donc au Pacte mondial des Nations Unies, aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies ainsi qu'aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous nous sommes donné pour mission d'orienter nos activités commerciales et nos relations au sein de l'entreprise selon ces principes.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET NON-DISCRIMINATION

Une culture d'égalité des chances, de confiance mutuelle et de respect est pour nous d'une grande importance. Nous favorisons l'égalité des chances et empêchons toute forme de discrimination lors du recrutement, des promotions ainsi que lors de l'octroi de formations initiales et continues.

DIVERSITÉ

Nous traitons tous les collaborateurs de manière égale, indépendamment du sexe, de l'âge, de la couleur de peau, de la culture, de l'origine ethnique, de l'identité sexuelle, d'un handicap, de l'appartenance religieuse ou des convictions philosophiques.

TRANSPARENCE ET OUVERTURE

Notre entreprise valorise une communication ouverte ainsi que l'échange d'idées et d'opinions. Nous encourageons les collaborateurs à exprimer librement leurs préoccupations ou problèmes et à chercher des solutions constructives.

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCÉ

Notre entreprise s'engage à ne tolérer aucune forme de travail des enfants ni de travail forcé. Cela inclut toutes les formes de travail contraint, de servitude pour dettes, d'esclavage et de travail des enfants. Nous nous efforçons de garantir que tous nos collaborateurs et partenaires commerciaux respectent et appliquent les droits de l'homme.

RÉMUNÉRATION ADÉQUATE

Le droit à une rémunération équitable est reconnu pour tous les employés. Les salaires et autres prestations respectent au minimum les normes légales nationales et locales ainsi que le niveau des secteurs économiques, des branches et des régions concernés.

PROTECTION DES DONNÉES ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Les données confidentielles de l'entreprise ainsi que les données personnelles des collaborateurs, clients, fournisseurs et tiers doivent être protégées et traitées de manière confidentielle. Nous collectons ou traitons des données personnelles uniquement si cela est absolument nécessaire pour remplir les tâches professionnelles respectives ou si la loi l'exige. Sans consentement de la personne concernée ou sans base légale, aucune donnée personnelle ne doit être collectée ou traitée.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité et la santé de nos collaborateurs sont, au même titre que la qualité de nos produits et le succès économique, des objectifs prioritaires de l'entreprise. La sécurité au travail et la protection de la santé sont des éléments intégrés dans tous les processus opérationnels et sont pris en compte dès la phase de planification, dans les considérations techniques, économiques et sociales. Chaque collaborateur favorise la sécurité et la protection de la santé dans son environnement de travail et respecte les réglementations correspondantes. Chaque responsable est tenu de former et d'accompagner ses collaborateurs dans l'exercice de cette responsabilité.

Pour les collaborateurs des sous-traitants, fournisseurs et intérimaires, les mêmes normes de sécurité s'appliquent que pour nos propres collaborateurs. Cela est pris en compte lors de la sélection et de la collaboration.

RÉSOLUTION DES CONFLITS

Notre entreprise attache une grande importance au bien-être de ses collaborateurs. Un bon climat de travail est l'un des piliers qui nous mène à nos objectifs. Cependant, les conflits non résolus peuvent avoir des effets négatifs. C'est pourquoi WERIT vise à identifier tous types de conflits afin de les résoudre de manière constructive et respectueuse. Nous favorisons ainsi le dialogue ouvert et la recherche de solutions communes pour maintenir un bon climat de travail.

HARCÈLEMENT MORAL (MOBBING)

WERIT s'efforce de créer un environnement de travail positif et respectueux pour tous ses collaborateurs. Nous rejetons toute forme de comportement agressif visant à harceler, intimider ou blesser psychiquement une personne. Chaque collaborateur est tenu de prendre ses responsabilités et de prévenir activement le harcèlement moral sur le lieu de travail.



APPROVISIONNEMENT DURABLE

Les fournisseurs, mandataires ou autres intermédiaires ne sont sélectionnés qu'après une évaluation rigoureuse et objective de leurs performances. Lors du choix des

fournisseurs et prestataires, en plus des critères économiques, l'aspect écologique doit également être pris en compte.

ENVIRONNEMENT

La protection durable de l'environnement et du climat ainsi que l'efficacité dans l'utilisation des ressources sont pour nous des objectifs d'entreprise importants.

Lors du développement de nouveaux produits et services ainsi que dans l'exploitation des installations de production, nous veillons à ce que toutes les répercussions sur l'environnement et le climat soient réduites au minimum possible, et que nos produits contribuent positivement

à la protection de l'environnement et du climat chez nos clients.

Chaque collaborateur et collaboratrice est invité(e) à protéger les ressources naturelles et à réduire au maximum l'impact sur l'environnement, notamment par des économies de matériaux, une planification économe en énergie, ainsi que la prévention, la réduction et le recyclage des déchets.

RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Chaque collaborateur et collaboratrice de WERIT est tenu(e) d'aligner son comportement sur les dispositions de ce code de conduite.

WERIT s'efforcera en priorité de prendre des mesures appropriées de sensibilisation afin d'expliquer à ses collaborateurs l'importance des valeurs et de les encour-

ager à adopter un comportement conforme à l'avenir. En cas de violations graves de ce code de conduite, il est toutefois possible de prendre des mesures disciplinaires ou relatives au droit du travail, conformément à la législation en vigueur.

Sites WERIT :

**D-57610 Altenkirchen | D-53567 Buchholz | D-01458 Ottendorf-Okrilla | A-2514 Traiskirchen |
CH-8105 Regensdorf/Zürich | F-67162 Wissembourg | F-26200 Montélimar |
E-08403 Granollers/Barcelona | GB-Manchester | PL-55-330 Błonie gm. Miękina | CZ-619 00 Brno**

www.werit.eu

CODE DE CONDUITE CODE OF CONDUCT